une réponse à la nomination du général de Mtribel. » Et vous ne protestez pas, et vous acceptez les termes dans lesquels on vous offre le fauteuil de sénateur ! Ah ! comme vous avez bien fait de vous présenter ce jour-là en bourgeois; malgré vous, vous sentiez instinctivement que vous ne pouviez commettre vos épaulettes d'or en semblable aventure, et c'est le front rouge de honte que vous êtes passé en sortant devant la sentinelle du Louvre, qui, elle aussi, ne vous rendait plus les honneurs et ne vous connaissait plus.

Un soldat de votre bataillon qui eût insulté son caporal serait passé en conseil de guerre, et vous, commandant, vous auriez le droit de venir vous déclarer en guerre ouverte avec le chef d'état-major général du ministre! Où commence en effet le droit de discussion pour le soldat? Il y a vingt-cinq ans que vous répétez à vos subordonnés que le militarisme est la confiscation de la volonté et du libre-arbitre, et quand vous êtes entré à Saint-Cyr, le premier paragraphe de théorie qu'on vous a donné à réciter a été celui-ci :

« La discipline faisant la force principale « des armées, il est nécessaire que tout « supérieur obtienne de ses subordonnés « une obéissance entière et une soumission « de tous les instants, que les ordres soient « exécutés littéralement, sans hésitation « ni murmure ; l'autorité qui les dicte en « est responsable, et la réclamation n'est « permise à l'inférieur que lorsqu'il a obéi. »

Il y a bien longtemps que j'ai appris cela, mais je cite de mémoire, car c'est notre *credo* à nous, officiers, le dogme admirable qui nous permet de compter les fidèles et de chasser les rénégats. Vous voulez changer tout cela, et vous avez déclaré qu'aussitôt entré au Sénat, vous proposerez une loi permettant aux soldats de discuter les ordres de leur chef et de marchander une obéissance facultative. Vous direz, n'est-ce pas ? que, sous prétexte de discipline, on attente constamment à la liberté individuelle et que la discipline est la négation de l'intelligence. Plus d'ordres donc, mais des sommation paternelles, raisonnées, la troupe ayant constamment le droit de délibérer, et chacun de ses membres pouvant opposer son vote aux volontés traitresses ou liberticides du chef.

Voilà la loi que vous proposerez, n'est-ce pas ? Mais autant elle serait grave venant d'un officier supérieur, autant elle devient inoffensive proposée par M. Labordère. Parbleu ! nous savons bien qu'une fois entré au Luxembourg, vous voudrez justifier votre nomination d'une façon quelconque : vous ne voudrez pas causer à vos électeurs la désillusion de ce Barodet, que vous compariez à Victor Hugo, ou de ce sergent Boichot qui, en 1848, eut le bon esprit d'émarger ses 25 francs par jour sans jamais élever la voix. Vous, au contraire, vous tiendrez à vous signaler dans les questions militaires. Quand le ministre de la guerre proposera une loi, vous monterez à la tribune, et là, couvert par votre mandat de sénateur, vous aurez le droit de discuter publiquement avec votre général et de voter contre lui. Sous bénéfice d'un simple rappel à l'ordre, vous pourrez l'injurier et lui envoyer quelques-unes de ces épithètes qui font partie du nouveau bagage parlementaire de nos Chambres françaises.

Si un semblable fait se produisait, il n'y aurait plus d'armée possible, et le lendemain d'une pareille séance, il faudrait s'attendre à ce que, de bas en haut, on refusât d'obéir dans tous les corps de l'armée française. Je comprends que le général Campenon n'ait pas voulu interdire votre candidature, afin de ne pas vous donner l'auréole du martyre ; mais maintenant il est temps, grandement temps que le scandale cesse. Il ne faut pas que celui qui va s'asseoir au Sénat soit le commandant Labordère, il faut qu'il redevienne le plus tôt possible M. Labordère, par une mise en retrait d'emploi.

En tout cas, pour vos anciens camarades, dès aujourd'hui le commandant n'existe plus. Il y a un citoyen qu'on ne connaît pas, qu'on ne veut pas connaître, et qui à l'heure actuelle — j'en suis convaincu — ne serait reçu dans aucun cercle militaire.

Il y a quelque chose de plus grave que de passer à l'ennemi, c'est, dans les circonstances actuelles, de toucher à la discipline, c'est un crime de haute trahison, et, comme je le disais en commençant : Vous n'êtes plus des nôtres.

Si haut que vous conduise votre fortune publique, quels que soient les galons et les grades que vous arriviez peut-être à obtenir par la nouvelle voie que vous avez choisie, il ne se trouvera plus, monsieur Labordère, un soldat pour vous obéir, un camarade pour vous serrer la main, un régiment pour vous recevoir, ni un chef pour vous donner l'accolade.

*

LETTRE DE PARIS

Paris, le 3 janvier 1882.

M. Gambetta continue à ne vouloir démordre en rien de ses résolutions. On cherche en vain les mobiles raisonnables sur lesquelles ils peut s'appuyer. On n'en trouve aucun. Les raisons que fait valoir ce matin la *République française*, se résument dans de misérables arguties : L'avènement de M. Gambetta au pouvoir avait pour corrollaire indispensable le scrutin de liste. (Pourquoi alors avoir passé sous silence cette revendication dans la déclaration ministérielle du 14 novembre). Le pays réclame la réforme électorale. (Ce n'est pas vrai, car il n'a été nullement question de cette réforme lors des dernières élections, mais en l'admettant, le pays n'est pas autrement pressé, puisque la réforme ne sera applicable que dans trois ans et demi).

Enfin, il est indispensable que le suffrage universel soit fixé trois ou quatre ans à l'avance sur le mode de consultation qui sera employé en 1885, afin qu'il puisse se préparer en conséquence.

(Comme si un pareil avertissement et une pareille préparation ne devaient pas déterminer une agitation incompatible avec l'autorité et même l'existence de la Chambre actuelle.)

L'entêtement non justifié du premier ministre apparaît donc généralement comme un simple prétexte pour arriver à la dictature ou se retirer du pouvoir qu'il se reconnaît implicitement dans l'impossibilité d'exercer autrement qu'avec un Parlement asservi.

Comme je l'écrivais hier, les meilleurs amis de M. Gambetta sont unanimes, aussi bien que ses collègues du ministère, pour le blâmer. Au conseil de ce matin, M. Waldeck-Rousseau a mis sous ses yeux des extraits de la presse républicaine départementale, qui témoignent de la surprise, pour ne pas dire de l'abrutissement, déterminé par ses derniers projets.

Au Palais-Bourbon, on parle d'une démarche qui serait faite auprès de lui par une délégation de la majorité, afin de le déterminer à détacher le scrutin de liste de la réforme sénatoriale. Dans le cas où la démarche n'aboutirait pas, la question serait présentée à la Chambre sous la forme d'une motion d'ordre.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que si les impressions actuelles sont empreintes de tristesse parmi les membres de l'Union républicaine et même de la gauche modérée les radicaux exultent. Ils voient que la crise actuelle amène forcément la non-délimitation de la révision, et ils s'en réjouissent.

« Qu'au lieu d'usurper, écrit aujourd'hui un de leurs organes, sur l'œuvre du Congrès, on laisse à cette Assemblée souveraine sa tâche entière et complète. Qu'on ne cherche pas à entraîner par avance des résolutions qui doivent être libres et le ministère n'aura pas à poser devant la Chambre la question de cabinet, pas plus que la Chambre n'aura à approuver une mesure qu'elle considère comme portant atteinte à son indépendance. »

Cette proposition touchera-t-elle M. Gambetta, c'est peu probable, puisqu'il déclarait hier que s'il avait réclamé le scrutin de liste de l'initiative du Congrès, c'était justement parce qu'il voulait que le rôle de cette haute Assemblée fût strictement limité, et il ajoutait que si, par hasard, la Chambre se prononçait pour la non-limitation, il renoncerait à présenter la révision au Sénat.

En réalité, nous sommes en pleins gâchis et M. Gambetta aurait fait le pari de troubler profondément le pays à la seule fin de sortir d'embarras, qu'il n'agirait pas autrement. Au surplus, qu'il ne s'y trompe pas, quel que soit l'événement dans l'affaire du scrutin de liste, il est désormais un homme jugé. Qu'il reste au pouvoir ou qu'il tombe, son impuissance non moins que son besoin d'autorité personnelle sont aujourd'hui suffisamment démontrées pour lui faire perdre tout prestige auprès de ses amis comme de ses ennemis.

Jamais l'adage latin : « *Patere leges quas fecistis* » n'a reçu d'application plus manifeste que par l'évincement des radicaux du bureau définitif de la Chambre. Jusqu'à présent, c'était à la minorité conservatrice que s'appliquait l'exclusion, et les radicaux ne s'y étaient pas épargnés. Aussi, maintenant qu'elle les atteint, ne saurait-on compatir à leur sort ?

Voilà donc qu'aujourd'hui non seulement 80 membres de la droite, mais encore 150 républicains restent sans représentants dans un bureau où toutes les opinions doivent être impartialement représentées.

Cependant, il est juste d'observer qu'on a fait une exception pour M. Labuze, de la gauche radicale, nommé secrétaire de la Chambre; mais cette exception, au dire des opportunistes, n'indique pas du tout que la majorité ait l'intention de ne pas appliquer l'ostracisme dont elle a fait preuve hier, non seulement à la commission du budget, mais à toutes les grandes commissions, dont elle entend exclure les radicaux aussi bien que les conservateurs.

La note contenait en outre cet avis comminatoire, que, de l'adoption ou du rejet de ces propositions, dépendaient les déterminations ultérieures du gouvernement. Or, le démenti se bornant à déclarer l'assertion inexacte en ce sens qu'il y a des pourparlers et non des propositions écrites vis-à-vis des compagnies, on en infère généralement qu'il y a réellement des négociations engagées sur les différents points visés dans la nouvelle.

Les couloirs de la Chambre ont été très animés cette après-midi. On discutait beaucoup sur la résolution prise ce matin par le cabinet d'ajouter aux divers points connus de la révision l'abrogation de l'article de la Constitution qui prescrit des prières publiques à l'ouverture de la session. On discutait également sur sa résolution de demander l'urgence pour les projets de révision qu'il déposera demain sur le bureau de la Chambre. L'impression générale c'est que l'urgence obtiendra la majorité, non pas que cette majorité implique un acquiescement, mais que tout le monde est pressé d'en finir. Les partisans comme les adversaires des projets se réserveront pour le débat sur le fond.

Théâtres de Paris

NATIONS. — *Claude Fer (les Grandes luttes)*, drame en cinq actes et en vers de M. Marc Amanieux. — AMBIGU. — *L'Incendiaire*, drame en cinq actes et six tableaux, de MM. B. Antier et Comberousse (reprise).

Voici deux pièces sur lesquelles nous ne nous étendrons pas longtemps. L'une aborde la question politique : république, réaction, socialisme, toutes choses touchant à des questions trop actuelles et de nature à trop passionner pour pouvoir être, sans inconvénient, transportées vivantes sur la scène ; l'autre touche à la religion, et cela avec des brutalités et des audaces qui ajoutent, aux inconvénients de la politique, l'outrage à des sentiments qui, grâce à Dieu, sont encore ceux de beaucoup de Français.

Dans *Claude Fer*, un jeune socialiste profite de la connaissance qu'il a d'un crime commis par un réactionnaire, pour exercer, à l'égard de ce dernier, ce qu'on pourrait appeler un *chantage* pour le bon motif ; et Claude Fer oblige ainsi le marquis de Sambreuse à devenir, bien malgré lui, le fondateur d'une colonie ouvrière. Ce drame où, entre temps, on aborde toutes les questions sociales à l'ordre du jour, est écrit en vers médiocres, par M. Marc Amanieux.

Après la politique, hélas! mais après la religion, hola ! Un de nos confrères, qui, tous les jours, attaque les choses religieuses que nous respectons, convenait, hier, que le drame de *l'Incendiaire* est conçu dans la pensée « la plus violente et la plus haineuse » contre le haut clergé. Durant tout ce drame, où nous assistons à deux ou trois confessions, nous voyons un curé de campagne, qui a toutes les vertus, hormis celle de l'humilité chrétienne, entrer en lutte ouverte avec son archevêque, et celui-ci, abusant de son autorité spirituelle, refuser l'absolution à une jeune fille, si elle ne s'engage à mettre le feu à la maison d'un *libéral*, qu'on veut, à la fois, punir de ses idées avancées et occuper, par une diversion, à un moment de crise politique. Inutile d'insister sur la convenance d'une donnée, qui accumule les calomnies odieuses, et attise les haines à une heure où il faudrait les calmer. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'archevêque qui se donne ainsi le luxe de ce crime d'incendie, aurait tous les moyens d'agir au grand jour contre ce libéral détesté ; car il vient, à l'instant même, de recevoir d'un comité directeur politique et religieux pleins pouvoirs pour administrer la province, punir les rebelles et récompenser les fidèles sujets. Eh bien, non: il préfère user de son ascendant sur une jeune illuminée et se lancer dans une intrigue criminelle et compliquée, pour la seule satisfaction, sans doute, des Léo Taxil de 1831. Mais on ne discute pas de pareilles pièces. On ne peut que protester contre la convenance de leur exécution.

En y réfléchissant, la direction de l'Ambigu aura été frappée de la part faite aujourd'hui au haut clergé dans la direction des affaires publiques ; et elle aura pensé que le moment était venu de présenter au public le spectacle de cet archevêque investi, dans sa province, du pouvoir souverain, et exerçant, à ce titre, une véritable terreur religieuse. On ne pouvait en vérité, choisir plus opportunément le moment de la reprise de ce vilain drame. Il est fâcheux que MM. Cosset, Lacressonnière, Courtès, Montigny et Mlle Hadamard déploient ici un réel talent, qu'on voudrait voir mieux employé.

Maintenant, veut-on toute la vérité sur l'impression produite ? Les catholiques sont révoltés, — il n'est pas besoin de le dire, — par ce rôle de l'archevêque, rendu odieux à plaisir. Quant aux libres penseurs ils sont gênés par la présence du curé de campagne indépendant et raisonneur, qui reste encore trop religieux pour eux. Personne n'est content, et l'on n'a pas trouvé même le bénéfice de cette émotion irritante et irritée qu'on avait sans doute compté soulever.

NOLL.

BULLETIN DU TRAVAIL

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

Les ouvriers de la retorderie Hector Dujardin et Cie, située rue de Renaix, à Tourcoing ont quitté leur travail, hier après-midi.

La cause en était à une affiche qui avait été placardée dans l'atelier, portant qu'à partir du 28 janvier, une réduction de 2 centimes au kilo serait effectuée sur la main-d'œuvre, et qu'une diminution de 50 centimes par jour aurait lieu sur le salaire des manœuvres.

Les ouvriers, au nombre d'une centaine, se sont rassemblés sur la Grand'Place. Ils se sont ensuite rendus au Conseil des Prud'hommes.

On croit qu'une entente s'établira. Il est probable qu'à l'heure où ces lignes paraîtront, la retorderie aura repris le travail.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Voici le programme de la soirée bachique, qui sera offerte par la Grande-Harmonie, à ses membres honoraires le lundi 16 janvier dans son local, rue Saint-Georges :

1. Ouverture de *Calife de Bogdad*. — Grande-Harmonie. 2. *Tanko le fondeur*, romance. — M. Hache. — 3. Fantaisie variée sur *Lucie de Lamermoor*, duo pour flûtes. — A. Dubocage et F. Donin. — 4. *L'insensé*, air chanté par Hache. 5. Quatuor de cors, exécuté par MM. D. Mercier, P. Géminick, H. Ferret, E. Delescluse. — 6. Chansonnette. — C. Segard.

DEUXIÈME PARTIE. — *Trois pompiers chez M. Méringuet*, vaudeville en un acte.

M. Méringuet, rentier. — Gibraltar, pompier. — Géromé. — Tityre. — Mariette, cuisinière de M. Méringuet. — Amateurs de la Grande-Harmonie.

Le piano sera tenu par M. Aug. Wassevone.

La *Semaine religieuse* publie la liste de souscription des étrennes du diocèse de Cambrai à Léon XIII.

Le total de ces deux premières listes s'élève à 30,894,50.

Le recensement des voitures circulant sur les routes nationales a commencé mardi, dans toute la France. Jusqu'au 31 décembre, cette opération se renouvellera tous les douze ou treize jours. L'administration des ponts-et-chaussées a chargé des cantonniers de faire le dénombrement de toutes les voitures, chargées ou non, qui passeront sur ces routes, ce qui permettra d'établir, à la fin de l'année, une moyenne de la circulation.

CULTURE DU TABAC. — Voici le texte d'une pétition adressée à M. le ministre de l'Agriculture par M. Mélisse, cultivateur à Verlinghem, au nom des planteurs de tabac du Nord.

M. Mélisse a mis sa juste demande sous les auspices du Comice agricole de Lille.

Nous ne pouvons que souhaiter bon accueil à cette juste revendication de nos cultivateurs:

Monsieur le Ministre,

La nomination d'un Ministre de l'agriculture a donné un peu d'espérance aux cultivateurs, certains de trouver en lui un défenseur de leurs intérêts, compromis par la concurrence étrangère.

Le Comice agricole de Lille croit de son devoir de vous adresser une demande en faveur de la culture du tabac, qui naguère faisait la prospérité de l'arrondissement de Lille. Aujourd'hui, diminuée de plus des trois quarts, elle va bientôt disparaître sans espoir de retour; car il faut de longues années pour former de bons ouvriers pour cette précieuse plante et il ne s'en formera plus de nouveaux, par suite de son faible prix de vente.

Déjà Monsieur le Ministre, on a prouvé, par des chiffres, que la culture du tabac devient impossible; les prix sont les mêmes depuis plus de quarante années, tandis que les loyers, les contributions, les engrais, la main-d'œuvre, sont augmentés dans des proportions considérables.

Comment expliquer pourquoi les tabacs étrangers, à qualité égale, sont payés plus chers que les tabacs français?

Pourquoi achète-t-on les tabacs de l'Alsace et de la Lorraine depuis que ces provinces sont prussiennes, 25 0/0 plus cher que lorsqu'elles étaient françaises?

Pourquoi la loi, déterminant la quantité de tabac qui doit être fournie par la culture française, n'est-elle pas observée, et que tous les avantages de cette culture sont accordés à l'étranger?

Le tabac, Monsieur le Ministre, est le meilleur moyen pour la culture intensive, et pour arriver à faire produire le plus à la terre; les nombreux labours qu'exige cette plante, font périr les mauvaises herbes, et la quantité d'engrais employés pour faire du bon tabac, fait qu'il en reste pour au moins quatre récoltes dans des conditions qu'aucun autre mode d'assolement ne peut produire.

Il est en même temps un moyen très-moralisateur; car il permet aux petits cultivateurs et aux entrepreneurs appelés *personniers*, c'est-à-dire recevant en paiement un tiers du produit pour le travail, d'employer leurs enfants pendant les longues soirées d'hiver, de les avoir toujours sous leurs direction, de leur apprendre par là l'amour de la famille et de la patrie, et d'assurer leur éducation agricole, c'est-à-dire l'action exercée sur l'enfant de la campagne pour établir le plus parfait accord entre ses sentiments, ses idées, ses goûts et ses tendances, par l'exemple du foyer.

On objectait autrefois que la grande culture pu tabac aurait diminué celle des céréales; cela a toujours été une erreur, et plus encore aujourd'hui, où la production étrangère nous fait une concurrence, contre laquelle nous ne pouvons lutter.

Votre protection, Monsieur le ministre, ne trouvera pas d'opposition de la part de l'industrie, cette sœur ingrate de l'agriculture, laquelle s'est opposée à la demande de droits compensateurs pour les lins, les plantes oléagineuses, etc., ne s'apercevant pas qu'elle tue sa mère en paralysant la production des matières premières, et ne comprenant pas que le grand nombre des cultivateurs fait la grande consommation de ses produits, et leur aisance, la prospérité de l'industrie.

Le monopole des tabacs est une des grandes ressources pour le Gouvernement, nous sommes loin de nous en plaindre, car s'il est triste de voir imposer des objets de première nécessité, il n'en est pas de même d'une consommation de luxe, dont les bénéfices se chiffrent par centaines de millions pour l'Etat. Ne serait-il pas possible d'en distraire quelques-uns, pour payer d'une façon équitable nos laborieux travailleurs? (Ce sacrifice ne serait même pas nécessaire, attendu que les tabacs seraient suffisamment payés si on leur attribuait les prix accordés aux tabacs étrangers.

S'il a été dit que l'on ne pouvait protéger les agriculteurs, parce qu'ils sont trop nombreux, il n'en est pas de même dans ce cas. Nous avons donc la confiance, Monsieur le ministre, que vous vous empresserez de prendre des mesures pour assurer la vie de cette culture aux abois.

Rien n'est plus facile. Les commissions d'expertise sont bienveillantes et verraient avec plaisir l'abaissement des types, et, par là, le droit de faire entrer un plus grand nombre de feuilles dans les tabacs appelés marchands, et par ce moyen une élévation de la moyenne.

Nous aurions pu, Monsieur le ministre, vous envoyer les signatures de tous les planteurs de tabac, mais le temps presse; les livraisons vont commencer.

Nous comptons sur votre bienveillance pour obtenir cette justice : protéger les travailleurs c'est travailler au bonheur du pays.

Nous avons déjà parlé de la lettre adressée par le docteur Ortille à M. F. Sarcey. Il paraît que le gouvernement qui ferme les couvents, n'est pas assez fort pour empêcher la multiplication des mauvais lieux. Aujourd'hui le rédacteur du *XIXe Siècle*, effrayé des révélations du docteur Ortille, s'écrie ; « La société est perdue ! » Les générations qui vont suivre seront » viciées! sauvons la société! fermons les » cabarets ! » Que signifient ces gémissements ? M. Sarcey n'aurait-il donc plus confiance dans les bienfaits de l'école sans Dieu? L'ennemi du catholicisme ne croirait-il plus à l'efficacité de la morale *laïque* ? La grande intelligence de ce petit esprit serait-elle envahie par le ver rongeur du scepticisme ?

Le bulletin comparatif des recettes du chemin de fer du Nord en 1881, constate un excédant de près de huit millions sur celles de l'année 1880.

LE CONGRÈS BETTERAVIER. — Le congrès organisé par la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, avec le concours de la Société des Agriculteurs du Nord, a été ajourné d'une semaine; il aura lieu décidément les 6, 7 et 8 février, à Paris.

Nous apprenons la mort de M. Hubert, ingénieur civil, décédé subitement à Lille le 11 courant vers 11 heures et demie du soir.

Le 12 janvier, le sieur Gabreau, demeurant à Croix, à l'estaminet du *Repos du chimiste*, avait bu force verres de genièvre ; aussi était-il dans un état facile à comprendre. Sa femme voyant qu'il déraisonnait refusa de lui servir encore à boire. Mais Gabreau ne voulut rien entendre et chercha à s'emparer de la bouteille. Sa femme voulant l'en empêcher, il la saisit par la gorge et la poussa contre la muraille, jurant qu'il allait l'étrangler, puis, s'emparant d'un verre, il allait sans doute en frapper la malheureuse, lorsque le garde-champêtre Paris entra dans le cabaret et fit lâcher prise à Gabreau.

Ce n'est pas la première fois que cet individu bat sa femme. Déjà, en plusieurs circonstances, il l'a menacée de mort, assurant qu'elle aurait de la chance si elle *trépassait dans son lit*.

Hier, à 6 heures du soir, deux individus se battaient dans un cabaret de la rue Turgot, les nommés Schesse et Théry. Tout-à-coup Schesse tira un couteau de sa poche et en porta plusieurs coups à la tête de son adversaire.

Un agent arriva sur ces entrefaites, arrêta Schesse et le conduisit chez le commissaire du 1er arrondissement. Les blessures de Théry ne sont pas graves.

Un rassemblement considérable s'était formé hier vers 8 heures en face de la maison d'un marchand de beurre, nommé Désiré Decupper, âgé de 46 ans, rue Saint-Pierre, n° 31.

Decupper, *un pied chaussé et l'autre nu*, les vêtements déchirés, littéralement couvert de boue, nu-tête, venait de rentrer chez lui suivi d'une foule de gamins.

Le sous-brigadier Paris, prévenu du fait, pénètre dans la maison. Il fut bientôt convaincu que le malheureux Decupper était devenu fou.

Il était affaissé sur une chaise, les yeux hagards. Le sous-brigadier, le déshabilla avec l'aide de quelques voisins, on le mit au lit où il fut gardé à vue.

Decupper a été transporté aujourd'hui à l'Hôtel-Dieu.

Un journalier nommé Pierre Lefebvre, âgé de 60 ans, demeurant rue Sainte-Barbe, 36, à Tourcoing, en passant hier vers 4 h. dans la rue des Carliers, a été mordu par un chien appartenant à M. Leruste.

Le chien, qui est d'assez forte taille, lui a d'un coup de dent arraché pantalon et caleçon. La jambe a aussi été atteinte.

La blessure n'est heureusement pas grave, le chien n'était pas malade.

Nous apprenons que la Société concessionnaire du Marché linier de Lille, ainsi qu'un certain nombre de Magasins Généraux dans différentes villes de la France, vient de fusionner avec une Société, déjà existante, sous le nom de Comptoir Général de Commission et ayant obtenu de très beaux résultats pendant le dernier exercice.

Cette fusion a été ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires, le 28 décembre dernier.

La Nouvelle Société va prendre la dénomination de *Société Commerciale de France*.

Nous entretiendrons, sous peu, nos lecteurs, du fonctionnement de la Nouvelle Société qui, par ses entrepôts, ses magasins généraux, ses représentants dans tous les ports d'arrivage et dans tous les lieux de production en France et à l'étranger, est appelée à rendre de grands services au commerce français.

EXPOSITION. — La commission d'organisation de l'Exposition internationale d'art industriel à Lille, s'est réunie de nouveau jeudi pour la classification et l'enregistrement des nouvelles demandes d'exposants. Elles ont été très nombreuses dans ces derniers jours et il n'est pas douteux que ce mouvement ne s'accentue encore, le délai fixé pour ces demandes étant près d'expirer. C'est à partir du 16 que les emplacements seront attribués ; les exposants ont donc le plus grand intérêt à faire parvenir sans retard leurs adhésions.

MM. les exposants apprendront avec plaisir que, sur la demande de la commission, les compagnies des chemins de fer se sont empressées d'accorder pour les transports les réductions de prix habituellement concédées pour les expositions.

L'EXPOSITION DES ARTS INDUSTRIELS A LILLE. — On nous communique la note suivante :

La commission d'oganisation de l'Exposition internationale d'art industriel s'est réunie de nouveau hier pour la classification et l'enregistrement des nouvelles demandes d'exposants. Elles ont été très nombreuses dans ces derniers jours, et il n'est pas douteux que ce mouvement ne s'accentue encore, le délai fixé pour ces demandes étant près d'expirer. C'est à partir du 16 que les emplacements seront attribués ; les exposants ont donc le plus grand intérêt à faire parvenir sans retard leurs adhésions.

MM. les exposants apprendront avec plaisir que, sur la demande de la commission, les compagnies de chemin de fer se sont empressées d'accorder pour les transports, les réductions de prix habituellement concédées pour les Expositions.

Nous lisons dans le *Propagateur* :

Jadis tout le monde vivait en bonne harmonie dans la commune de Lezennes. Mais le progrès a passé aussi par là et aujourd'hui la population est divisée en deux camps. Le mal ne fait que s'aggraver depuis qu'un ancien douanier est à la tête de l'administration. Il joue à l'autocrate, fait des menaces à ceux qui ne sont pas républicains, dit qu'il les fera marcher, etc.

Les honnêtes gens de Lezennes résistent et ils ont raison. Du reste, tout cela changera aux prochaines élections. Certains hâbleurs de Lille ont, depuis plusieurs années, travaillé l'esprit de la commune. Beaucoup se sont laissé prendre, mais ils en ont assez. Là comme partout, d'ailleurs...

Donc, pour en revenir à notre douanier, aujourd'hui maire de Lezennes, nous avons raconté dernièrement que, croyant toujours avoir affaire à des fraudeurs, il faisait la ronde le soir, accompagné d'un énorme chien. On se rappelle sans doute qu'un dimanche du mois dernier son molosse se rua sur le nommé Delezenne, garçon fort inoffensif, qui regagnait son domicile, et lui mit la capote en lambeaux. Il est fort heureux qu'il n'ait pas été mordu.

Delezenne demanda 50 francs de dommages-intérêts, offrant d'abandonner la capote au maire. Celui-ci ne voulut pas payer. Delezenne fut obligé de le citer devant la justice. L'affaire a été jugée ce matin. Le douanier-maire conservait tout son aplomb, malgré les témoignages écrasants de trois ou quatre témoins. Il soutenait que son chien était muselé, qu'il n'avait pu lacérer la capote de Delezenne, etc., etc.

Le juge de paix paraissait fort embarrassé. Condamner un maire républicain par le temps qui court...

Il s'est abrité derrière l'article 175 du Code pénal qui rend responsable les propriétaires de tous dommages causés par leur chien, puis a libellé son jugement dont le premier considérant, si nous avons bonne mémoire, débute ainsi :

« Attendu que les diverses opinions politiques qui ont amené les divisions parmi les habitants de Lezennes ne sauraient empêcher de rendre justice, etc.,

Condamne Lainé, maire de Lezennes, à 5 fr. de dommages-intérêts. »

Mercredi dernier a eu lieu, en l'église Saint-Maurice, à Lille, un obit pour les membres du Cercle horticole, décédés dans le courant de l'année 1881.

Un nombre assez considérable de personnes assistaient à cette cérémonie, durant laquelle M. Lasnes, doyen, a prononcé quelques paroles très dignes, appropriées à la circonstance, et qui ont été religieusement écoutées.

SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE. — Le concours du Nord, qui aura lieu à Lille, sur l'Esplanade de la Citadelle, du 23 au 29 mai, comprend cinq départements savoir : Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme.

L'arrivée des chevaux devra avoir lieu le mardi 23 mai, avant dix heures du matin.

Voici la liste des prix et primes qui seront distribués :

Classe des chevaux attelés	13	prix et	4,353 fr.
— de selle	8	—	2,024 »
— de 3 ans	16	—	3,144 »
Courses au trot	11	—	4,198 »
Chevaux de trait trottants	12	—	3,142 »
Chevaux sautant des obstacles	29	—	6,432 50
La Coupe	2	—	1,131 »
Prix internationaux	28	—	1,370 »
Prix de dressage et de manège	»	—	200 »
Primes aux juments poulinières et médailles	53	—	5,432 50
Plaques	»	—	301 »
Flots de rubans	»	—	355 50
En tout 172 prix, et 32,086 fr. 50.			

Vendredi, vers quatre heures, l'un de nos reporters a rendu visite à Hieller, la troisième victime de l'explosion de la rue de Juliers, à Lille.

L'état du blessé est désespéré, et l'on s'attend à le voir mourir à tout moment.

Hieller, qui occupe un des lits de la salle Saint-Pierre, semble déjà ne plus exister. Sans les plaintes qui s'échappent fréquemment de ses lèvres, on le croirait déjà mort.

Les ouvriers de la filature de M. Delattre ont repris hier leur travail.

Les experts ingénieurs n'ont point encore déposé leur rapport au Parquet.

Une Compagnie d'assurances de Paris, la *Caisse générale*, avait à Lille un représentant nommé J. Wauthier. Il faisait des affaires, touchait des primes, mais il oubliait de les verser dans la caisse de son directeur. C'était de l'abus de confiance, et il a compliqué ce délit d'un autre délit qu'on appelle escroquerie. Il a été condamné à six mois de prison.

Le commerce de détail n'attend pas le percement de la rue de la Gare pour établir à Roubaix des magasins en rapport avec l'importance de notre ville.

D'ici à quelques jours, les dames de Roubaix ne devront plus se rendre à Lille pour se procurer les primeurs et les comestibles les plus recherchés.

La maison Ginions-Morel a ouvert samedi 14 janvier, son nouveau magasin. Sa nombreuse clientèle y trouvera dorénavant un choix de comestibles, volailles, gibiers, fruits, légumes, poissons, conserves, plus assorti encore que par le passé et à des prix très-avantageux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 13 janvier

Escroqueries, usurpation de titres

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, l'arrestation d'un chevalier d'industrie, du nom de Ferdinand Denneulin, qui, se faisant passer pour un capitaine de chasseurs, puis pour un rentier, une sorte de père noble, à la recherche d'un enfant qu'il regrettait d'avoir abandonné, etc., était parvenu à faire une masse de dupes à Lille et dans les environs.

La petite enquête à laquelle se livra la justice, fit découvrir plusieurs de bien choses.

D'abord, le capitaine de chasseurs n'avait servi, jusqu'ici, que dans les prisons de la République française, par suite de faits semblables à ceux d'aujourd'hui. Il est né à Capelle, canton de Cysoing.

Les trois témoins, des cabaretiers, M. L..., M. W,.. et Mme Dh..., racontent comment Desneulin s'y est pris pour les tromper.

Il paraissait si doux, si bon, si *vieux* — notez que l'accusé n'accuse pas 30 ans! — dit Mme Dh..., qu'il m'a fait croire tout ce qu'il a voulu.

— Y compris, dit M. le président, que vous étiez sa fille, qu'il avait autrefois abandonnée.

— Oui, monsieur, c'est vrai, et j'ai cru aussi qu'il voulait laisser à celle, qu'il avait délaissée dans son enfance, 20,000 francs qu'il disait avoir placés pour elle chez un notaire. Il paraissait si bon, si *vieux*... (On rit).

L'accusé dit que s'il était sorti de prison, il rembourserait toutes les sommes qu'il doit. Il conteste ses condamnations antérieures.

Le tribunal, pour se procurer le casier judiciaire complet de ce singulier personnage, remet son jugement à huitaine.

Banqueroute simple

Un sieur Borrisow était, depuis deux ans, établi rue Pellart, à Roubaix. Il vendait des articles pour filatures.

Déclaré d'office en faillite, il ne s'est pas présenté au syndic dans les délais voulus. De plus il ne comparaît pas à l'audience et il a, dit-on, passé la frontière.

Le déficit est de 60 et quelques milliers de francs.

Le Tribunal condamne Borrisow, par défaut à six mois de prison.

Agression.

Le jour de Noël, L. Parmentier, cordonnier à la Madeleine, chassait dans les champs, quand deux individus, les nommés J. Demoy et H. Leignel, vinrent l'accoster. Le chasseur les engagea à prendre une consommation dans un cabaret voisin, puis les quitta.

Les deux individus ayant vu que Parmentier avait le porte-monnaie bien garni, revinrent au bout de quelques minutes, le terrassèrent et lui enlevèrent sa bourse.

Mais Parmentier se défendit énergiquement et grâce à une assez longue lutte, des passants vinrent à son secours.

Les deux malfaiteurs ont comparu, hier, devant le tribunal correctionnel, qui les a condamnés : Demay à un an de prison, Leignel à huit mois.

Académie de musique

On nous prie d'annoncer que l'inscription pour l'admission aux classes de piano (demoiselles) ; chant individuel, (demoiselles) ; chant individuel, (hommes) aura lieu dimanche 15 courant, de 10 à 11 heures du matin, au local de l'école de musique, rue du Vieil Abreuvoir.

NOTABILITÉS COMMERCIALES

de Roubaix

AU GRAND BON MARCHÉ, 2 & 4, Grande-Rue

Confections pour Hommes et Enfants.

A LA PETITE JEANNETTE, 9, rue Saint-Georges

E. SOUTY, Chemiserie, Bonneterie, Ganterie.

A LA CONFIANCE, BRUNO-AGACHE,

Grande Rue, 50, à Roubaix

CHEMISERIE, BONNETERIE et GANTERIE

MAISON FONDÉE EN 1826

SPÉCIALITÉ DE CURAÇAO

LIQUEURS SUPERFINES et SIROPS

GHESQUIER-BOUISSET, 5, place St-Martin, Lille

GB

Se défier des imitations, exiger la marque de fabrique ci-contre.

10 Médailles 2 Médailles Exposition Paris 1878, Médaille vermeil Exposition des Sciences appliquées à l'Industrie, Paris 1879

Cysoing. — M. l'abbé Ségon, curé de Péronne est mort lundi à l'âge de 72 ans.

Erquinghem-sur-la-Lys. — Un terrible accident est arrivé le mercredi 11 janvier entre six heures et six heures et demie du soir à Erquinghem-sur-la Lys.

C'est à la blanchisseserie de M. Mullié que s'est passé l'accident regrettable que nous allons raconter.

Le séchoir mécanique venait d'être arrêté depuis dix minutes quand une épouvantable détonation se fit entendre. Un cylindre venait de crever en abîmant complètement trois autres qui se trouvaient à proximité. Trois ouvriers se trouvaient en ce moment dans le séchoir, les nommés Louis Debailleux, âgé de 61 ans, Louis Desfossés, contre-maître chez M. Mullié et un troisième dont nous ignorons le nom.

Le premier, Louis Debailleul a eu par la violence du coup les deux bras et une jambe emportés. Après quelques heures d'atroces souffrances le malheureux mourait. Ses funérailles ont eu lieu vendredi matin au milieu de toute la population du village.

Le deuxième, Louis Desfossés, a eu les deux pieds brûlés. Son état, à l'heure où nous écrivons ces lignes, n'inspire plus aucune inquiétude.

Par un bonheur providentiel le troisième ouvrier qui se trouvait dans le séchoir en a été quitte pour la peur et n'a reçu aucune blessure.

Nous recommandons à la charité de nos lecteurs la famille du pauvre Debailleul. Sa veuve reste avec trois enfants et n'a aucune ressource personnelle.

Avesnes. — Dernièrement Marie W..., femme B..., d'Avesnelles, partait en voyage avec un nommé L..., charron. Ils se rendirent à Anvers, de là à Philadelphie ; puis, s'ennuyant là-bas, revinrent en Belgique.

Arrivés à An